

COMMUNE DE LONGVIC
Département de la Côte d'Or

COMMUNE DE LONGVIC
Canton de CHENOVE
Arrondissement de DIJON
Département de la Côte d'Or

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
Du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGVIC
Du 22 avril 2026

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 15

Votants : 15

Le Vingt Deux Avril Deux Mille Vingt Six à dix sept heures quarante cinq,
Le Conseil d'Administration du CCAS de LONGVIC étant assemblé en session ordinaire,
en Mairie après convocation légale, sous la présidence de Madame Céline TONOT,
Présidente.

Étaient présents :

Mesdames BIZOT – BONDOUX – COMPAGNON – GENTILHOMME – GIANNUZZI –
GRANDET – GUTIERREZ-VIGREUX – HENNEQUIN – ISSAD – NOIROT –
PASTEUR – SIMON – TONOT
Messieurs BARDET – RETY

Étaient excusés :

Madame QUELIN
Monsieur BERTRAND

N° 2026-028

Objet : Élection du Vice-Président du CCAS

Conformément aux dispositions de l'article L123-6 du code de l'action sociale et
des familles, Madame TONOT, Présidente du CCAS, fait part aux membres du
Conseil d'Administration qu'il convient d'élire le vice-président du CCAS.

Madame La Présidente fait part de sa volonté d'affirmer une gouvernance forte
du CCAS en confiant au Vice-Président la dénomination de « Président
délégué ».

Madame la présidente

M. Jean-Marc RETY fait part en séance de sa candidature à ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS décide d'élire
Monsieur Jean-Marc RETY, à compter du 22 avril 2026, Vice-Président du CCAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme,

Céline TONOT
Présidente du CCAS,



Accusé de réception en préfecture
021-262101124-20260422-2026-028-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026